

Høst 2023 fransk, hjemmeeksamen, allmenn tekst

Et oversettelsesvalg henger alltid sammen med vurderinger knyttet til det konkrete oversettelsesoppdraget (translation brief). Derfor følger her beskrivelsen av et tenkt oppdrag for oversettelse av nedenstående tekst, hentet fra <https://www.plus.transformation.gouv.fr/actualites/3814246-le-repas-a-leu-pour-les-etudiants-en-situation-precaire> (sist lastet ned 26.09.2023)

Translation brief: Oversettelsen skal publiseres på ANSAs nettside «Bo og leve i utlandet» som informasjon til norske studenter som vil studere ved et fransk universitet.

Le repas à 1€ pour les étudiants en situation précaire

Alors que la période des congés estivaux débute, il est déjà temps de s'interroger sur la préparation de la rentrée scolaire. Nous sommes donc allés à la rencontre de Bénédicte de Percin, sous-directrice de la vie étudiante au sein du CNOUS (centre national des œuvres universitaires et scolaires). Nous avons notamment évoqué le dispositif de repas à 1€ et son évolution depuis sa création lors de la crise sanitaire.

Diplômée d'un master en droit public et formée à l'IRA de Lille, Bénédicte a complété sa formation en 2022 auprès de l'*Institut des Hautes Etudes de Protection Sociale (IHEPS)*. Animée par une fibre sociale et une appétence pour les métiers de l'enseignement supérieur, Bénédicte a travaillé notamment plus de 5 ans au sein de l'Université de Lille puis du CROUS de Lille avant d'occuper des responsabilités nationales au CNOUS (pilotage des bourses et aides financières, coordination des Crous pour la mise en œuvre des politiques sociales en faveur des étudiants, la vie de campus, la culture, les relations et partenariats internationaux, notamment avec l'Allemagne).

Bénédicte participe également activement à la numérisation des démarches. La mise en place de nouvelles démarches en ligne a fait suite aux actions menées pour lutter contre les effets de la crise sanitaire du COVID-19. C'est notamment le cas de la demande du repas à 1€ pour les étudiants en situation de précarité, issue de la demande dématérialisée d'aide financière en urgence.

Déployée lors du second confinement de l'année 2020, il s'agissait de permettre aux services sociaux des CROUS de délivrer une aide financière à distance, par exemple sous la forme de bons d'achat numériques via un formulaire en ligne. Fort du succès de ce dispositif pour lutter contre la précarité des conditions de vie des étudiants, il a été décidé, à l'issue de la crise, de réutiliser cette démarche en ligne, pour la demande de tarif à 1€ pour les repas pris dans les restaurants universitaires.

Ce tarif a été décidé pour lutter contre la précarité étudiante lors de la crise sanitaire. A la rentrée 21/22 le gouvernement a souhaité maintenir ce tarif à 1€ pour les étudiants boursiers et les étudiants en situation de précarité. Les étudiants boursiers sont automatiquement bénéficiaires de l'offre. En revanche pour les étudiants en situation de précarité, la délivrance de l'aide est étudiée au regard de la situation sociale de l'étudiant. Dans un souci de proactivité et de réduction de la charge de l'étudiant, toutes les informations personnelles déjà connues par le CROUS sont pré-remplies automatiquement.

L'étudiant complète en ligne les informations concernant sa situation financière et dépose un justificatif de scolarité. C'est ensuite une assistante sociale qui, sur la base des informations collectées, analyse le dossier et décide d'accorder ou non le droit au repas à 1€. Elle a également l'opportunité de fixer un rendez-vous complémentaire lorsque des situations sensibles sont détectées. En moyenne, les droits sont accordés en moins de 15 jours. Pour

l'année universitaire 22/23, 25 000 demandes ont été étudiées par les CROUS entre septembre et décembre 2022 et 17 000 étudiants ont bénéficié de cette aide. Le dispositif sera reconduit à la rentrée universitaire prochaine.

Cette dynamique ayant montré son efficacité, le principe de la démarche en ligne pour contacter les services sociaux des Crous et déposer une demande d'aide (tarif à 1€ ou aide financière en urgence) se généralise dans tous les CROUS. En parallèle, un large chantier de refonte des démarches numériques est engagé, pour proposer des outils aussi simples et intuitifs que celle de la demande de repas à 1€. C'est le cas pour l'obtention de l'attestation CVEC (contribution vie étudiante), mais aussi de la demande de logement en résidence universitaire.